

Apostolat de la Prière

Intention générale pour le mois de mai 1913: *La dévotion à la Sainte Vierge.*

Le catholicisme ne se peut concevoir sans la dévotion à la Sainte Vierge: son amour naît spontanément dans l'âme catholique. Du reste, il se fonde sur les titres les plus sûrs: maternité divine, association intime à l'œuvre de la Rédemption et aussi, par suite, à la distribution des grâces qui assure en chacun de nous l'application des mérites infinis de Notre-Seigneur. C'est pourquoi il n'y a rien d'exagéré dans cette conviction si heureusement répandue que la véritable dévotion à Marie est un gage assuré de salut.

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR MAI

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour la propagation de la dévotion à la Sainte Vierge.

Résolution apostolique: Augmenter en moi et propager la dévotion à la Très Sainte Vierge.

Actes récents du Saint-Siège

DE LA COMMUNION FRÉQUENTE ET QUOTIDIENNE DES RELIGIEUSES MALADES ET INFIRMES

Pie X, par un nouveau Décret de la Sacrée-Congrégation des Religieux, vient de faciliter la pratique de la communion fréquente et quotidienne dans les monastères de femmes soumis à la clôture.

D'après la législation canonique jusqu'ici en vigueur, le confesseur du monastère, nommé par l'évêque, pouvait seul entrer dans la clôture pour porter la sainte communion aux religieuses malades ou infirmes. A défaut du confesseur, le chapelain, chargé de l'exercice du culte dans la chapelle du